

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 21

19 Septembre

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE



Les captures et les dégâts s'intensifient. **Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire.**

Récolte précoce : prévoyez de récolter avant le 15 octobre pour éviter un traitement après les prochaines pluies.

Récolte après le 15 octobre : il est impératif d'avoir une protection à jour après les prochaines pluies.

DALMATICOSE

Les dégâts augmentent. Assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

ŒIL DE PAON

Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier : élevé dans les vergers sévèrement touchés, à moyen dans les parcelles peu touchées.

TEIGNE

Début des chutes liées à la teigne. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

IRRIGATION

Tenez compte des pluies.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive – Afidol, dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive – Afidol. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°21 du 19 septembre 2019, **les captures de mouches se sont intensifiées depuis les pluies du 10 septembre**, notamment en région Sud PACA, et les niveaux de piégeage sont assez exceptionnels pour la saison : environ 15 mouches capturées / jour en moyenne sur la bande littorale contre plus de 8 mouches / jour au-dessus de 80 mètres d'altitude.

Cette très forte activité s'accompagne généralement de **nouvelles piqûres de ponte avec développement larvaire**. Les dégâts restent très variables selon l'alimentation en eau des arbres durant l'été, la charge en fruits et la protection réalisée jusqu'ici.

Dans les Pyrénées-Orientales et du centre des Bouches-du-Rhône jusqu'aux Alpes-Maritimes, les cumuls des dernières pluies atteignent généralement plus de 20 mm et les olives se sont gorgées d'eau, ce qui les rend plus attractives pour la mouche. **De nouvelles précipitations sont attendues pour dimanche et lundi sur l'ensemble de la zone oléicole.**

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire oléicole :

- les mouches sont particulièrement actives et les prochaines pluies encourageront l'activité de ponte.
- les pluies attendues vont accentuer le grossissement des olives, ce qui les rendra plus attractives pour la mouche,
- les conditions climatiques des prochains jours restent très favorables à l'activité de la mouche, aux pontes et à la transformation des œufs en larves puis en mouches adultes.

☞ Préconisations :

Récolte précoce

Les pontes qui ont lieu ces jours-ci n'entraîneront pas de défaut préjudiciable à la qualité de l'huile **avant le 15 octobre**. En cette saison, il faut compter un peu moins d'un mois entre la ponte et la manifestation des dégâts sur la qualité de l'huile. **Vous pouvez donc éviter les traitements en prévoyant de récolter dans ce délai.**

Les premières analyses d'olives donnent un grande disparité des rendements et des maturités organoleptiques sur la Salonenque, et la récolte précoce est possible dans certains cas d'arbres pas très chargés sur lesquels les olives sont d'assez gros calibres et attractives pour la mouche. La récolte précoce est tout à fait justifiée dans les cas où on observe des dégâts de mouche récents qui n'ont pas encore donné lieu à la formation de nécroses autour des galeries, en permettant la production d'une huile de qualité convenable malgré des attaques insuffisamment contrôlées.

Assurez-vous néanmoins de l'ouverture de votre moulin à la date de récolte prévue.

Autres méthodes (vergers récoltés après le 15 octobre)

Après les prochaines pluies, il est impératif de renouveler rapidement la protection contre la mouche, en fonction du cumul des précipitations relevées et de la date de la dernière application. En cas de récolte pour l'huile avant la fin octobre ou de récolte pour l'olive verte de table, tenez compte du délai d'application avant récolte de 28 jours.

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 99%	20 mm cumulés	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	28 jours

Une vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

DALMATICOSE

☞ Observations * :

Les dégâts de dalmaticose augmentent dans la plupart des secteurs, en particulier dans les vergers sensibles à la mouche (oliviers irrigués et/ou variétés Bouteillan, Ascolana, Tanche, Cayet Roux...) et dans les parcelles déjà touchées les années passées.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque étant corrélé à celui de la mouche, **le niveau de risque reste élevé dans les vergers sensibles et déjà touchés en 2018.**

☞ Préconisations :

Si vous observez des symptômes de dalmaticose, renouvelez rapidement la protection contre la mouche après les prochaines pluies, en fonction des précipitations relevées et de la date de la dernière application (voir chapitre « mouche » en page 2). L'application d'argile blanche calcinée reste le moyen le plus efficace pour se prémunir de la dalmaticose.

ŒIL DE PAON

☞ Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Des feuilles tachées persistent au sein des vergers touchés et l'inoculum reste bien présent.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques sont propices au développement de l'œil de paon : les prochaines pluies entraîneront la dispersion et la germination des spores.

Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier : élevé dans les vergers sévèrement touchés, à moyen dans les parcelles peu touchées.

☞ Préconisation :

Une protection contre l'œil de paon est normalement en place. **Dans le cas contraire, l'application d'une spécialité à base de cuivre avant les prochaines pluies limitera la propagation et la multiplication du champignon, notamment dans les vergers défoliés au printemps dernier :** prévoyez l'application d'un cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Nous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

TEIGNE

Les premières chutes d'olives attribuées à la teigne sont actuellement observées. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule. Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.



IRRIGATION

☞ Données climatiques :

Au cours de la semaine passée, les besoins en eau ont diminué en raison du faiblissement du vent : les ETP moyennes ont été comprises entre 3,2 et 4,3 mm par jour selon les secteurs. Les pluies du 10 septembre ont été plus abondantes du centre des Bouches-du-Rhône aux Alpes-Maritimes ainsi que dans les Pyrénées-Orientales. Ailleurs, la situation de sécheresse persiste, avec des pluies généralement inférieures à 20 mm, mais de nouvelles pluies sont attendues dimanche et lundi.

Relevés météo du 9 septembre au 15 septembre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	19	21	18	16	17	16	18	21	28	25	26	26
	Pluies	8	13	24	45	42	22	10	4	9	14	16	33
ETP moyenne en mm / j		3,9	4,2	3,7	3,2	3,4	3,3	3,6	4,3	4,0	3,5	3,7	3,7

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Compte tenu de l'état de sécheresse, des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** ont été publiés dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 3 j (mm)	1,5	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7	1,6	1,4	1,4	1,4
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	4,4	4,7	4,1	3,6	3,8	3,7	4,0	4,8	4,5	4,0	4,1	4,1
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	6,7	7,1	6,3	5,5	5,8	5,6	6,2	7,4	6,9	6,1	6,3	6,3
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9	10	8	7	8	8	8	10	9	8	8	8

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 3 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 9 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 10 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation

☞ **Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies des 15 derniers jours et des prochaines pluies :**

- pluies cumulées inférieures à 15 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 15 et 30 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations d'apports données dans le tableau ci-dessus.
- pluies cumulées comprises entre 30 et 50 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations d'apports données ci-dessus.
- pluies cumulées supérieures à 50 mm : suspension des arrosages.